

[Ouvrir cet e-mail dans le navigateur](#)



## Lettre d'information de la Commission des titres d'ingénieur

Avril - Mai 2020

### Au sommaire ce mois ci...

Bonjour,

L'attribution du grade de Licence aux formations de Bachelor des écoles d'ingénieurs accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé est une opportunité mise en œuvre dès cette année. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur a chargé la CTI de l'évaluation de ces formations. La procédure sera lancée sous peu en vue de l'ouverture des formations dès la rentrée 2021.

La crise du COVID-10 a amené la CTI à adresser des lignes directrices aux écoles quant aux ajustements à envisager dans l'application de R&O et à aménager la programmation des audits dès le début du mois de mars. Les audits coordonnés avec le Hcéres se trouvent évidemment également impactés par ces adaptations.

Les mesures de confinement imposées dans ce cadre ont accéléré la prise en compte du distanciel au sein des écoles.

Tout comme pour les écoles, le distanciel n'est pas un nouveau sujet pour la commission, qui avait déjà mesuré l'importance de ce sujet, en créant notamment le groupe de travail et un focus «numérique». Les avancées des écoles d'ingénieurs en matière de distanciel sont majeures, et la CTI est attachée à faire évoluer son référentiel, tant pour la formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti que pour la formation continue.

L'actualité amène la CTI à apporter un éclairage supplémentaire sur le distanciel par le biais d'un **sondage conjoint CDEFI-CTI**, d'un **webinar**, et de **documents d'analyse**, que vous découvrirez dans cette lettre.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions spécifiques liées à l'organisation des formations et/ou des procédures d'accréditation, par mail à l'adresse : [contact@cti-commission.fr](mailto:contact@cti-commission.fr)

### Bonne lecture !

- [Le grade de Licence pour les diplômés de Bachelor des écoles d'ingénieurs accréditées](#)
- [Sondage CDEFI-CTI sur le distanciel](#)
- [Webinar de la CTI sur le distanciel le 11 juin 2020](#)
- [Audits coordonnés CTI-Hcéres : modification de l'organisation suite à l'épidémie de Covid-19](#)
- [Enquête du BNEI sur les conséquences du confinement auprès des élèves ingénieurs](#)

## Informations de la CTI

### Le grade de Licence pour les diplômés de Bachelor des écoles d'ingénieurs accréditées

Comme annoncé dans la [lettre de janvier 2020](#), la CTI mènera très prochainement les premières procédures d'évaluation en vue de l'attribution du grade de Licence aux formations de Bachelor de niveau Bac+3 des écoles d'ingénieur accréditées à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

Le processus sera lancé dès ce mois de mai par un appel à "Lettre d'intention" de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le calendrier prévu est compatible avec une inscription dans Parcoursup dès cette année et devrait permettre aux écoles une ouverture des formations en septembre 2021.

Le référentiel pour l'évaluation du « Bachelor en Sciences et en Ingénierie » sera publié très prochainement sur le site de la CTI.

### Sondage CDEFI-CTI sur le distanciel



La CTI s'est associée à la CDEFI pour diffuser un sondage sur l'enseignement et l'évaluation à distance au sein des écoles avant, pendant et après la crise du Covid-19.

Cette collaboration permettra de faire un point sur les difficultés rencontrées, les exemples de bonne pratique et de recueillir les témoignages des écoles, notamment sur les évolutions qu'elles envisagent à l'heure actuelle et par la suite dans ce domaine.

Ces retours d'expérience sont essentiels pour accompagner les écoles au mieux dans cette situation exceptionnelle, et ainsi faire évoluer les référentiels de la CTI au plus proche des réalités rencontrées par les écoles.

**Sondage clôturé.**

### Webinar de la CTI sur le distanciel le 11 juin 2020



La CTI organise un webinar sur le distanciel le **11 juin 2020 à 16h00**. Les échanges permettront d'explorer les difficultés et les bonnes pratiques des écoles d'ingénieur.

Les modalités d'inscription seront envoyées aux écoles par e-mail.

### Analyses du groupe de travail « numérique » de la CTI



Le groupe de travail « numérique » de la CTI s'est réuni en décembre 2019 et en janvier 2020, et a réalisé plusieurs analyses sur le distanciel avant les annonces du confinement lié au Covid-19.

L'[analyse du Focus Distanciel](#) initié en 2019 est disponible en ligne. L'analyse présente les résultats du focus numérique sur le distanciel à partir des documents rendus par les écoles en décembre 2019. À noter que le prochain focus réalisé lors de la campagne qui s'ouvre montrera une grande évolution liée à la crise du Covid-19.

Le groupe de travail a par ailleurs mis à jour la "[Note sur le numérique distanciel dans les formations](#)" diffusée lors du colloque de la CTI. Cette note comprend notamment des définitions et un glossaire sur le distanciel, favorisant ainsi le développement d'un vocabulaire commun.

[Accéder aux documents sur le site de la CTI](#)

### Audits coordonnés CTI-Hcéres : modification de l'organisation suite à l'épidémie de Covid-19



La CTI a diffusé fin avril une nouvelle communication aux écoles relative à l'organisation des audits coordonnés.

À noter que le Hcéres et la CTI sont donc convenus que les audits coordonnés pourront être menés séparément jusqu'à nouvel ordre. Le dossier reste commun (dossier unique Hcéres-CTI) mais les visites peuvent être séparées.

Afin de soutenir les écoles en cette période exceptionnelle, la CTI cherche à réduire au maximum le délai entre le dépôt des dossiers et la visite sur site, afin de permettre aux écoles de disposer de plus de temps pour finaliser les dossiers. Ce travail a abouti au report du dépôt des dossiers selon un calendrier disponible sur le site de la CTI.

[Lire l'article sur le site de la CTI](#)

## Informations de nos partenaires

### Enquête du BNEI sur les conséquences du confinement auprès des élèves ingénieurs



Le BNEI (Bureau National des Elèves Ingénieurs) a sondé plus de 11 000 étudiants répartis dans 165 écoles, sur les conséquences de la crise du Covid-19.

L'ensemble des résultats de l'enquête est disponible en ligne.

[Accéder à l'enquête du BNEI sur le Covid-19](#)

Nous avons pleinement conscience des difficultés auxquelles vous faites face dans la réalisation de vos missions et dans la mise en œuvre des formations d'ingénieurs et de l'engagement total qui est le vôtre. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions spécifiques liées à l'organisation des formations et/ou des procédures d'accréditation, par mail à l'adresse : [contact@cti-commission.fr](mailto:contact@cti-commission.fr)

Cette lettre d'information vous a plu ? Partagez-là !

